

DEC151169DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Francis Teyssandier, directeur de l'unité UMR5801, intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant Prolongation de l'unité UMR 5801, intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux, dont le directeur est Francis Teyssandier ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Francis Teyssandier, directeur de l'unité UMR5801, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Aquitaine

[www.cnrs.fr/aquitaine](http://www.cnrs.fr/aquitaine)

Eplanade des Arts et métiers - BP105  
33402 Talence  
T. 05 57 35 58 00  
F. 05 57 35 58 01

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Teyssandier, délégation de signature est donnée à M. Roger Fischer, Ingénieur d'Etudes, et M. Gérard Vignoles, Professeur d'Université, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision prend effet à compter du 7 avril 2015.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 avril 2015

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan